

Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur : une première évaluation

Y. Horrière et P. Petit

Volume 49, numéro 2, avril-juin 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/802995ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/802995ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Horrière, Y. & Petit, P. (1973). Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur : une première évaluation. *L'Actualité économique*, 49(2), 237-258. <https://doi.org/10.7202/802995ar>

LES EFFETS REDISTRIBUTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE PREMIÈRE ÉVALUATION *

INTRODUCTION

Dans leur ouvrage *Benefits, Costs and Finance of Public Higher Education*¹ W. Lee Hansen et Burton A. Weisbrod évaluent les divers éléments d'un bilan que pourrait dresser successivement l'Etat de la Californie, les ménages et leurs enfants, de leur activité respective dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Nous avons essayé d'établir ces bilans pour la France. Notre étude diffère de celle de Hansen et Weisbrod sur plusieurs points d'importance :

- elle se situe à l'échelon national,
- elle ne donne à l'Etat aucun but propre, mais seulement un rôle d'agent de redistribution².
- elle distingue les ménages non d'après leur revenu mais d'après leur catégorie socio-professionnelle (C.S.P.) (voir définition en annexe) ce qui permet d'intégrer un facteur culturel important au détriment du facteur revenu.

Ne considérer la puissance publique qu'à travers ses actions de redistribution nous a permis d'articuler directement l'action des administrations à celle des ménages (la première conditionnant la seconde dans l'immédiat), puis dans un second temps à celle des étudiants eux-mêmes.

Voulant donner une définition assez large de la redistribution nous pouvons dire qu'elle consiste en la modification de la distribution primaire des revenus, elle-même issue des dotations initiales des individus et de leurs revenus d'activité, par des transferts sans contrepartie.

* Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une équipe de recherche associée au Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.) et dirigée par le professeur Jean Bénard de l'Université de Paris I. Elle a donné lieu à un rapport scientifique détaillé remis au C.N.R.S. en juin 1972.

1. Markham Publishing Company, Chicago, 1969.

2. C'est dans l'appréciation de ces redistributions que l'on peut tenir compte des politiques à long terme d'une collectivité.

Ainsi, dans le domaine qui nous intéresse, la redistribution se ramène à l'incidence des transferts publics monétaires et en nature liés à l'enseignement supérieur sur les revenus, tant présents et réels que futurs et virtuels, des ménages et (ou) des individus concernés.

Notre étude se déroule en deux temps. Nous avons *en premier lieu* évalué les éléments de la redistribution effectuée par les administrations dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est le bilan de ces actions de redistribution où les administrations jouent directement le rôle de tiers à l'égard des ménages que nous présentons ici. Dans un *second temps* nous essayerons d'évaluer l'incidence des transferts publics monétaires et en nature liés à l'enseignement supérieur sur les revenus futurs des individus concernés³.

Les résultats présentés ici ont été établis dans le cadre général que suggère notre définition de la redistribution et qui amène à considérer trois types d'actions concernant plus ou moins directement les ménages dans le domaine de l'enseignement :

- celles que l'Etat réalise en leur nom,
- celles qui leur incombent directement,
- celles, finalement, que réalisent leurs enfants sous leur tutelle.

L'Etat prélève des ressources sur les ménages et engage pour eux des dépenses dans différents domaines, dont certaines sous forme de prestations de services, comme dans le cas des dépenses d'enseignement. L'action de l'Etat en matière d'enseignement supérieur est la résultante d'un tout ayant des rapports plus ou moins directs avec l'enseignement supérieur. Parmi les éléments dont on dispose pour évaluer la résultante, sur le plan de l'enseignement supérieur, de l'action de l'Etat figurent, d'une part, l'évaluation des prestations spécifiques au prix coûtant, d'autre part, celle des prélèvements et de l'ensemble des prestations

Un grand nombre de décisions incombent directement aux ménages tout au long de la scolarité de leurs enfants ; la répartition que l'on observe dans l'enseignement supérieur est, en grande partie, l'œuvre d'une orientation prise par les parents pour leurs enfants dans le secondaire.

Quant aux étudiants, ils font eux-mêmes, dans la limite de celui de leurs parents, un choix entre un revenu moindre présentement (que celui-ci soit présenté par les charges d'entretien supportées par les familles, ou par un salaire étudiant, ou les deux) et un revenu plus élevé par la suite.

3. On a pu constater que l'incidence d'un même transfert sur les revenus à venir différerait selon l'origine sociale des individus, ceci explique pourquoi nous avons donné au terme « redistribution » son sens le plus large.

LES PRÉMISSSES DE L'ÉTUDE

L'enseignement supérieur

Nous cherchions à mettre en valeur un phénomène économique qui devient de plus en plus net au fur et à mesure que l'on avance dans les études. La période de scolarité obligatoire réalise en son sein l'essentiel de la sélection, mais ce n'est qu'à son terme qu'elle apparaît dans toute son ampleur. Nous aurions dû, la scolarité étant obligatoire en France jusqu'à 16 ans, considérer la population scolaire à partir de cet âge. Mais l'application encore très partielle de cette mesure, jointe à l'utilisation de statistiques des années 1960, nous amène à nous restreindre à l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur a été subdivisé en filières : droit, sciences, lettres, médecine, grandes écoles..., pour tenir compte des variations que l'on peut constater dans l'origine sociale des étudiants d'une filière à l'autre.

L'unité de référence : la famille

Pour parler de redistribution, il faut considérer des agents que ne transforme pas le processus étudié. Tous les étudiants sont donc rattachés, sauf précision contraire, à leur famille d'origine qui constitue la cellule de base dans notre processus. Bien que l'unité de référence soit la famille, réalité biologique, pour des raisons d'ordre statistique nous parlerons couramment de ménage c'est-à-dire, dans le cadre de la comptabilité nationale française, de l'ensemble des personnes occupant le même logement ou y étant domiciliées dans le cas des personnes à charge.

Prélèvements et prestations divisibles effectués par les administrations

Au titre des prélèvements faits sur les ressources des ménages, nous retenons, parmi les recettes budgétaires, les impôts sur le revenu et leur dépense et comptabilisons à part les cotisations sociales.

Par prestations servies aux ménages, nous entendons à la fois celles qui sont financées par le budget de l'Etat, dont les ménages peuvent bénéficier individuellement (services divisibles), les transferts sociaux et autres aides directes des administrations.

Par rapport à l'étude très complète sur la redistribution effectuée par le CREDOC (dont l'approche méthodologique a été présentée dans le n° 4, 1970, de la revue *Consommation*) nous essayons de faire ressortir de l'ensemble des prestations divisibles celles ayant un rapport direct avec l'enseignement supérieur, ainsi que les circuits de financement qui y sont attachés.

Choix de l'année de base

Il a été décidé pour des raisons statistiques d'établir aussi précisément que possible, les résultats pour l'année 1965. Elle nous servira ultérieurement d'année de base, un des buts de cette étude étant d'essayer de

suivre l'évolution des effets redistributifs de l'enseignement supérieur sur plusieurs années.

Première partie : EXPOSÉ MÉTHODOLOGIQUE

I — LES FACTEURS ÉCONOMIQUES

DANS UN CADRE COMPTABLE DE REDISTRIBUTION

Classons les diverses opérations selon la manière dont elles sont perçues par les ménages. Nous distinguons (tableau 1) :

— les opérations divisibles réalisées par les administrations à l'égard des ménages, mais qui ne sont pas directement prises en considération par eux lorsqu'ils ont à décider de la poursuite des études de leurs enfants. A ce titre figurent, par exemple, d'une part, les impôts sur le revenu des personnes physiques, d'autre part, les dépenses d'enseignement par tête et par filière évaluées au prix coûtant (cadre A) ;

— les opérations réalisées par les administrations ou par les ménages et qui permettent d'évaluer la charge que représente, pour ces derniers, la poursuite des études de leurs enfants, comme les frais scolaires, les frais d'inscription, les bourses, les rémunérations (pré-salaires versés par les administrations à certains étudiants) (cadre B) ;

— à ces deux types d'opérations, nous en ajouterons un troisième, regroupant des opérations partiellement fictives prises en compte essen-

TABLEAU 1

CADRE COMPTABLE DE REDISTRIBUTION

Opérations liées à l'enseignement supérieur (optique ménage)	Prélèvements						Prestations					
	Catégories de ménages						Catégories de ménages					
	1	2	...	i	K	1	i	K
A) Opérations divisibles réalisées par les administrations, non prises en compte par les ménages.												
B) Opérations directement prises en compte par les ménages.												
C) Opérations prises en compte par les étudiants.												

tiellement par les tiers particuliers que sont, pour les ménages, leurs enfants, comme l'incidence sur les revenus futurs espérés (cadre C).

Ce cadre comptable est établi dans une optique redistributive : dans chaque compte d'opération, nous ventilons prélèvements et prestations entre les diverses catégories de ménages. Ce cadre comptable est uniquement redistributif ; il n'inclut pas, par exemple, des opérations comme les dépenses d'entretien, qui n'entrent pas dans le cadre de la redistribution précisé dans l'introduction.

Décrivons chaque compte d'opérations.

A) *Opérations réalisées par les administrations*

1) *Les prélèvements sur les ressources des ménages*

Au titre des prélèvements budgétaires, on retient essentiellement les impôts sur le revenu et la dépense qui incombent aux ménages.

Nous devrions mentionner les prélèvements ne figurant pas au budget de l'Etat, comme les cotisations sociales, puisque des ménages par suite de la poursuite des études de leur enfant bénéficient de la prolongation de certaines aides hors budget⁴. Pour simplifier cet exposé, ces corrections de faible importance n'ont pas été rappelées, mais les résultats dans la seconde partie en tiennent compte.

2) *Les prestations fournies par les administrations*

Dans ce compte, nous regroupons toutes les prestations, liées à l'enseignement supérieur, fournies par les administrations mais dont le coût n'est pas pris en considération par les ménages.

Une prestation sera considérée comme liée à l'enseignement supérieur si son obtention par le ménage dépend de la situation d'étudiant d'une des personnes du ménage.

En ce qui concerne les dépenses dites de consommation collective, entièrement supportées par les administrations, l'application du principe est banale : l'étudiant bénéficie, par définition, d'une prestation d'enseignement, évaluée au prix coûtant unitaire dans la filière où il se trouve.

B) *Opérations liées à l'enseignement supérieur, ayant une réalité financière immédiate pour les ménages*

1) *Les dépenses d'enseignement supérieur des ménages*

Il s'agit d'un poste de dépenses n'incluant que les participations directes des ménages aux dépenses d'enseignement supérieur sous la forme de frais de scolarité versés aux administrations.

Les frais d'entretien proprement dits ne figurent pas dans ce cadre ou par hypothèse le ménage forme un tout : en tout état de cause l'enfant

4. Exemple : maintien des allocations familiales au-delà de 16 ans.

concerné reste à charge. Seul devrait figurer le supplément de frais d'entretien qu'entraîne le fait d'être ou de ne pas être étudiant, tout en continuant d'appartenir au même ménage. Ce supplément nécessite pour être déterminé de comparer les charges dans deux situations fictives :

- a) pour l'étudiant en supposant que n'existe aucune des aides directes (restaurants et cités universitaires...) ;
- b) pour le non-étudiant en supposant qu'il appartient toujours au ménage. Ce supplément a été supposé négligeable en moyenne⁵.

2) *Les aides directes*

Les ménages peuvent recevoir des aides financières directes, comme les bourses, les rémunérations, les prolongations de paiement d'allocations familiales, et les aides en nature accordées aux étudiants, comme les restaurants, les cités universitaires et, d'une façon générale, l'ensemble des œuvres sociales étudiantes.

C) *Opérations réalisées par les étudiants*

Le compte C contient des opérations qui diffèrent des précédentes pour deux raisons :

- les administrations n'y jouent plus explicitement le rôle d'intermédiaire ;
- ces opérations semblent principalement concerner, au sein des ménages, les étudiants eux-mêmes.

Les parents assurent l'entretien des enfants, que les enfants fassent ou non des études. Si les enfants ne font pas d'études, ils apportent, au sein du ménage, leur revenu ; s'ils font des études, ils n'apportent rien au ménage présentement mais leur apport sera plus important par la suite du fait de cette prolongation d'étude.

Ainsi, le cadre C comptabilise *ex-post* les opérations de redistribution suivantes :

- le revenu auquel renonce l'étudiant (et, partant, le ménage auquel il appartient) pour poursuivre ses études, encore appelé coût d'opportunité ;
- le supplément de revenu obtenu par suite de cette prolongation de scolarité.

Le tableau 2 reprend le classement des opérations proposé ci-dessus.

5. En effet, si l'on est amené souvent pour poursuivre des études à changer de ville de résidence, il en est de même pour entrer dans la vie active.

TABLEAU 2

 OPTIQUE REDISTRIBUTION « MÉNAGE »
 LIÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Opérations liées à l'enseignement supérieur	Prélèvements	Prestations
	1 ... i k	1 ... i k
A) Opérations réalisées par les administrations	Impôts sur la dépense ID_i Impôts sur le revenu IR_i	Dépenses d'enseignement supérieur au prix coûtant selon les filières ES_i
B) Opérations intéressant directement les ménages	Frais de scolarité FS_i	<ul style="list-style-type: none"> • Aides en nature AN_i (restaurants, cités) • Bourses, rémunérations BO_i
C) Opérations intéressant particulièrement les étudiants	Coût d'opportunité CO_i	Supplément de revenu RS_i obtenu

 II — LA REDISTRIBUTION RÉALISÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE
 DES ADMINISTRATIONS

La première mesure des effets redistributifs de l'enseignement supérieur évaluée dans cette étude ne s'attache qu'aux opérations redistributives où les administrations jouent explicitement le rôle de tiers. Elle correspond donc aux soldes des comptes A et B.

La redistribution globale réalisée par l'intermédiaire des administrations peut être schématisée comme suit :

Prélèvements	Prestations
Ensemble des prélèvements divisibles	Transferts sans affectation spéciale
	Subventions à la consommation privée
	Consommations collectives divisibles :
	— loisir — santé • • • — enseignement supérieur

Les soldes de ce compte peuvent s'interpréter comme la part prise par les différentes catégories de ménages dans le financement des dépenses indivisibles.

Dans le paragraphe précédent, nous n'avons retenu qu'une partie des prélèvements divisibles (ceux intervenant dans un circuit finançant les dépenses d'enseignement supérieur retenues) et les seules prestations liées à l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi nous avons formé les prélèvements en respectant, autant que faire se peut, les circuits de financement de façon à ce que l'ensemble des prélèvements égale l'ensemble des prestations.

Comment interpréter cette réduction et le schéma de « redistribution partielle » auquel on aboutit, par rapport à la redistribution globale ?

Un tel tableau de redistribution partielle doit s'interpréter en termes de position relative, dans un domaine particulier de la redistribution, d'une catégorie de ménages. Des compensations dans d'autres domaines, ou dans le solde résiduel, peuvent modifier totalement cette position. L'intérêt de cette notion de redistribution partielle vient justement de ce qu'elle se limite à des domaines comme ceux des consommations collectives divisibles où le « choix » d'une plus ou moins grande participation s'offre aux ménages. Ce sont des éléments de la redistribution où interviennent plus qu'ailleurs les comportements volontaires des ménages, alors que les transferts sans affectation spéciale sont accordés de plein droit en fonction de la catégorie socio-professionnelle, du revenu, du nombre d'enfants.

Pour cerner l'importance réelle de cette notion de choix, nous avons été amené à faire correspondre au tableau optique-redistribution un tableau optique-décision.

III — INSERTION DU COMPTE REDISTRIBUTION-MÉNAGE DANS UN CADRE COMPTABLE DÉCISIONNEL D'AGENTS

Par compte décisionnel d'agent nous entendons un compte donnant les éléments du bilan financier de l'action entreprise par une catégorie d'agents dans le domaine étudié : ainsi le compte décisionnel des agents chefs de ménage de la catégorie i doit traduire la charge financière qu'ils ont supportée pour faire poursuivre des études à leurs enfants et les bénéfices qu'ils en ont retirés.

Dans cette optique, et par extrapolation, le compte $(A + B)$ de redistribution des ménages apparaît comme un compte décisionnel pour les administrations⁶.

Il nous reste à faire apparaître un compte décisionnel pour les ménages, ou encore un compte décisionnel pour les chefs de ménages et un compte pour les étudiants eux-mêmes, selon les hypothèses retenues.

6. Point de vue budgétaire traditionnel.

A) *Compte décisionnel des ménages*

Parents et enfants forment une entité indivisible, la famille, assimilée à l'unité statistique ménage. Le compte (B + C) rappelé ci-dessous traduit le bilan financier que peut dresser chaque catégorie de ménage.

Compte	Coûts		Avantages	
B + C Compte ménage	Frais de scolarité	FS_i	Aides en nature	AN_i
	Coût d'opportunité	CO_i	Bourses	BO_i
			Supplément de revenu	RS_i

 B) *Comptes décisionnels des chefs de ménage et des étudiants*

Distinguons, au sein du ménage, d'un côté les parents, de l'autre les étudiants. Faisons l'hypothèse suivante : les parents décident en premier lieu si oui ou non leurs enfants feront des études supérieures et, si oui, s'engagent à subvenir entièrement à leurs besoins compte tenu des aides directes fournies par les administrations.

L'étudiant, si ses parents acceptent de subvenir à ses besoins, doit alors choisir entre un revenu auquel il renoncerait pour suivre des études et un supplément de revenu auquel vient s'ajouter le bénéfice d'un « nourri-logé-blanchi » par ses parents dans le cas où il poursuivrait ses études.

Différence avec ce qui précède, remarquons que le jeune, s'il n'est pas étudiant, n'est pas à la charge de ses parents.

Avec cette nouvelle hypothèse, le compte B peut devenir un compte décisionnel des chefs de ménage si l'on inclut les coûts d'entretien CE_i .

De même le compte C peut devenir le compte décisionnel des étudiants originaires de diverses catégories en incluant dans les avantages le bénéfice du « nourri-logé-blanchi ».

Soient B' et C' les comptes ainsi transformés.

Comptes	Prélèvements Coûts			Prestations Avantages		
	1 ...	i k	1 ...	i k
B' Comptes des chefs de ménage	Frais de scolarité	FS_i		Aides en nature	AN_i	
	Coût d'entretien	CE_i		Bourses	BO_i	
C' Comptes des étudiants			Coût d'opportunité	CO_i	Supplément de revenu	RS_i
					Frais d'entretien	CE_i

On remarque que dans ce cadre transformé :

- le compte ($B' + C'$) redonne le compte décisionnel des ménages précédents ;
- le compte ($A + B'$) n'est plus le compte décisionnel des administrations, précédemment défini, puisqu'il intègre les coûts d'entretien. Pour clarifier l'exposé nous avons omis les modifications fiscales qu'implique l'éclatement de la famille.

C) *Comptes décisionnels dans l'hypothèse d'une plus grande autonomie de l'étudiant*

Nous avons, jusqu'à présent, laissé l'étudiant sous tutelle. Nous pouvons supposer que l'étudiant peut, avec ou sans le concours de ses parents, faire les études qu'il désire.

Soit B'' le nouveau compte des parents. Si l'étudiant reste libre de sa décision, un certain nombre d'avantages restent attachés aux parents : le supplément d'allocations familiales et l'avantage fiscal lié à un quotient familial plus élevé. En contrepartie, pour des raisons non uniquement financières, les parents transfèrent au profit de leurs enfants une pension d'entretien PE_i qui peut couvrir tout ou partie des frais d'entretien des étudiants. Les aides en nature, les bourses et les frais de scolarité qui figuraient au compte de B, par contre, sont maintenant affectés directement au nouveau compte C'' des étudiants.

Comptes	Prélèvements Coûts					Prestations Avantages				
	1	...	i	...	k	1	...	i	...	k
B'' Compte des chefs de ménage	Pension d'entretien PE_i									
C'' Compte des étudiants	Frais de scolarité		FS_i			Supplément revenu		RS_i		
	Coût d'opportunité		CO_i			Pension d'entretien		PE_i		
						Aides en nature		AN_i		
						Bourses		BO_i		

Nous remarquons que :

- le compte ($B'' + C''$) est identique au compte ($B' + C'$) ;
- le compte ($A + B''$) ne traduit plus la redistribution réalisée par l'intermédiaire des administrations.

D) *Remarques générales*

Dans les diverses présentations « décisionnelles » quelques soldes sont restés constants :

— le compte consolidé des ménages :

$$(B + C) \equiv (B' + C') \equiv (B'' + C'')$$

— le compte consolidé d'ensemble :

$$(A + B + C) \equiv (A + B' + C') \equiv (A'' + B'' + C'')$$

La redistribution R_A effectuée par les administrations à l'égard des ménages se présente successivement comme suit, selon les hypothèses retenues.

1) Cas où le ménage forme un tout dissociable (hypothèse de base de la redistribution) :

$$R_A : (A + B)$$

2) Première hypothèse de dissociation des ménages : l'étudiant reste sous tutelle :

$$R_A : (A + B') \text{ moins les coûts d'entretien } CE_i$$

3) Deuxième hypothèse de dissociation des ménages : l'étudiant est entièrement autonome :

$$R_A : (A + B'' + C'') - C$$

On remarque que les comptes $(A + B)$, $(A' + B')$, $(A'' + B'' + C'')$ fournissent, à trois niveaux différents, une appréciation de la situation des ménages vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Deuxième partie : LES RÉSULTATS

I — UNE PREMIÈRE MESURE DES EFFETS REDISTRIBUTIFS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RÉALISÉS PAR LES ADMINISTRATIONSA) *Les prestations*

On peut diviser les prestations en deux parties :

1) La première comprend les dépenses d'enseignement proprement dites. Elles sont constituées par les frais de personnel et de fonctionnement des universités ; mais on a exclu les dépenses d'équipement en bâtiment et gros matériel. Cette omission est due à des raisons statistiques, la comptabilité publique française ne permettant pas de dégager une estimation des charges d'amortissement, ni pour l'université dans son ensemble, ni, à fortiori, pour les diverses filières.

2) La deuxième partie comprend ce que nous appellerons les « autres prestations », qui regroupent essentiellement les bourses de l'enseignement supérieur, et les rémunérations versées aux élèves de certaines filières.

Il n'apparaît pas que les différences d'orientation suivant les CSP, jointes aux différences de coûts moyens entre les filières, introduisent des variations sensibles⁷ dans les dépenses d'enseignement par tête d'une catégorie à l'autre, une sorte d'effet de masse faisant sans doute que les différences se compensent d'une filière à l'autre. Autrement dit, si on classait ces filières en deux groupes : « chères » et « bon marché », on constaterait que les répartitions par CSP sont assez semblables de l'une à l'autre.

Il semblerait à l'inverse, que les « autres prestations » connaissent une certaine modulation suivant les catégories sociales, et qu'elles tendent, en gros, à avoir un montant par tête d'autant plus faible que les taux de scolarité sont plus élevés. La part importante tenue par les bourses dans les « autres prestations » paraît justifier cette hypothèse.

Mais il faut préciser, d'une part, que la corrélation entre « autres prestations » par tête et bourses de scolarité est faible ($R^2 = 0.1946$) ; et, d'autre part, que dans la régression entre ces deux variables, la pente du nuage est tout juste significativement non nulle au seuil habituel de 5 p.c. Au seuil de 2 p.c. elle ne l'est plus.

On ne peut donc conclure de façon certaine à une relation inverse entre ces variables. Il se peut qu'interviennent des facteurs tels que les CSP profitent à peu près également de ces « autres prestations ».

Ceci nous amènerait à conclure qu'il n'apparaît pas de différences très significatives dans le montant des prestations totales par tête, suivant les catégories sociales.

Mais nous tempérerons cette conclusion en rappelant que les dépenses relevant des budgets d'équipement n'ont pas été comprises dans l'étude. Les quelques données que nous possédons ne nous permettent pas de dire si ces dépenses atténueraient ou non la différenciation entre CSP dont nous venons de parler.

B) *Les prélèvements*

Les dépenses d'enseignement supérieur figurent intégralement au budget de l'Etat. Les prélèvements que nous pouvons répartir entre les différentes catégories socio-professionnelles (principalement impôts sur la dépense et sur le revenu des personnes physiques) représentent 70 p.c. des recettes budgétaires. Nous en avons déduit une structure des prélèvements en pourcentage (tableau 3), considérée comme structure de la participation financière des différentes catégories aux dépenses

7. Pour deux catégories seulement (ingénieurs et personnel de service) le montant des dépenses d'enseignement par tête est significativement différent de la moyenne.

d'enseignement supérieur. Ceci permet de calculer un montant des prélèvements par tête d'étudiant (tableau 3) pour chaque catégorie.

Avant de comparer prélèvements et prestations, il est bon d'analyser quelque peu ces prélèvements par tête d'étudiant. Cela nous permettra de mieux mettre en évidence l'incidence de la répartition des prestations sur notre mesure de redistribution.

Comparons pour chaque catégorie les prélèvements par ménage PM_i , et les prélèvements par tête d'étudiant PE_i , normés par les prélèvements moyens par ménage ou par étudiant. PM_i est une fonction croissante du revenu moyen R par ménage.

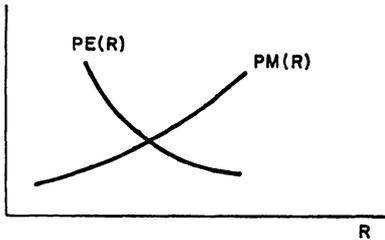
$PE_i = \frac{PM_i}{a_i}$ où a_i est proportionnel au nombre d'étudiants par ménage de la catégorie. a_i est une fonction croissante du taux de scolarisation t_i lui-même fonction plus ou moins croissante du revenu R_i de chaque catégorie⁸.

PE se présente donc comme le produit de deux fonctions du revenu R , l'une croissante, l'autre décroissante. $PE = f(R) \times g(R)$ où $f(R)$ traduit sur PE l'effet de la « progressivité » de l'impôt et $g(R)$ celui du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur.

Si l'on suppose que $f(R)$ et $g(R)$ sont des fonctions concaves, $PE(R)$ et $PM(R)$ peuvent avoir les positions relatives suivantes :

GRAPHIQUE 1

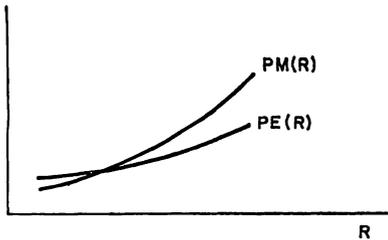
(1)



Cas où l'effet du taux de scolarisation prime celui de l'impôt $PE(R)$ décroissante.

GRAPHIQUE 2

(2)

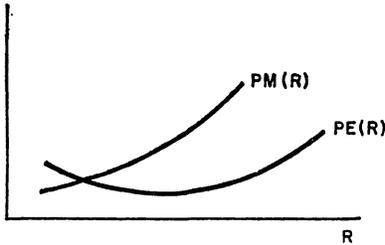


Cas où l'effet de l'impôt prime celui du taux de scolarisation $PE(R)$ croissante.

8. En fait, prélèvements et taux de scolarisation ne sont fonction croissante du revenu que toutes choses égales par ailleurs comme la composition des ménages, le mode d'imposition et l'environnement culturel. Notre schématisation a pour seul but d'interpréter les écarts entre la série des PM et celle des PE .

GRAPHIQUE 3

(3)

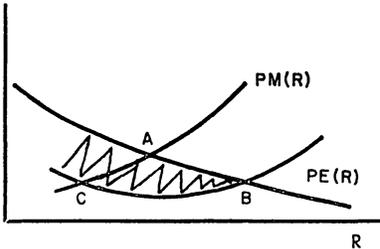


Les deux effets s'inversent à partir d'un certain revenu ($PE(R)$ décroissante, puis croissante).

Pour juger de cette relation entre effets nous avons reporté sur le graphique 5, d'une part, les prélèvements normés par ménage $PM(R)$ ordonnés par valeurs croissantes, d'autre part, les prélèvements par étudiant $PE(R)$ correspondants.

GRAPHIQUE 4

(4)



On constate sur le graphique 5 que $PE(R)$ a des oscillations d'amplitude décroissante que l'on peut inscrire entre deux courbes : l'une de type 1, l'autre de type 3, (graphique 4).

Ceci nous incite à distinguer les catégories selon que les points les représentant figurent sur AB ou sur BC.

1^{er} groupe : points sur AB, courbe de type 1, où l'effet de la liaison du taux de scolarisation avec le revenu l'emporte constamment sur celui de la liaison revenu-prélèvements. Catégories socio-professionnelles concernées : manœuvres, ouvriers, contremaîtres, artisans, techniciens, commerçants, industriels.

2^{ème} groupe : points sur BC, courbe de type 3. En deçà d'un certain revenu ce que pour simplifier nous appellerons l'effet taux de scolarisation l'emporte, quoique moins nettement que pour les catégories du groupe 1, sur l'effet prélèvement (ceci peut être attribué de façon concomitante à un taux de scolarisation plus élevé ou à des prélèvements relativement plus faibles). Cette première partie du groupe 2 comprend : les inactifs, les salariés agricoles, les employés et les autres catégories.

Dans la seconde partie du groupe 2 l'effet de la croissance des prélèvements avec le revenu se fait très faiblement sentir (étant presque entièrement compensé par la croissance du taux de scolarisation), nous

GRAPHIQUE 5

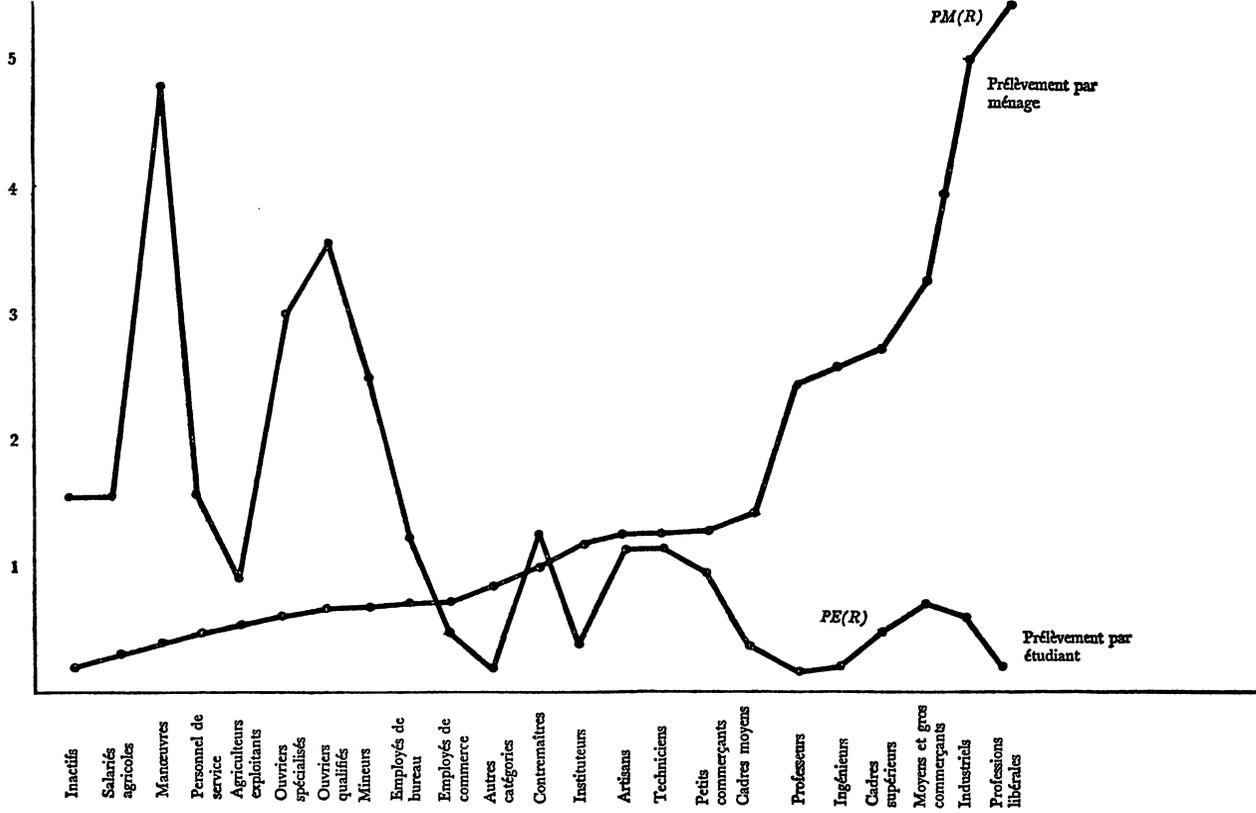


TABLEAU 3

COMPARAISON DES PRESTATIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS

Catégorie	Dépenses d'ensei- gnement par tête d'étudiant (francs)	Presta- tions par tête d'étudiant (francs)	Prélève- ments par tête d'étudiant (francs)	Presta- tions/ Prélève- ments	Taux de scolari- sation
<i>Agriculteurs</i>	3,187	5,071	4,965	1.02	1.62
<i>Salariés agricoles</i>	2,949	5,189	7,378	0.70	0.68
<i>Patrons de l'industrie et du commerce</i>					
Industriels	3,106	3,915	3,712	1.05	26.97
Artisans-patrons pêcheurs	3,122	4,857	5,754	0.84	3.58
Moyens et gros commerçants	3,156	4,383	4,083	1.07	12.00
Petits commerçants	2,958	4,452	5,243	0.85	5.64
<i>Professions libérales et cadres supérieurs</i>					
Professions libérales	3,287	4,251	1,995	2.13	48.04
Professeurs	3,282	5,157	1,949	2.65	50.38
Ingénieurs	3,559	4,676	1,902	2.46	18.92
Cadres administratifs supérieurs	2,977	4,198	2,877	1.46	28.18
<i>Cadres moyens</i>					
Instituteurs	3,181	5,338	2,645	2.02	18.83
Techniciens	3,449	5,271	5,846	0.90	8.83
Cadres administratifs moyens	2,972	4,317	2,552	1.69	15.60
<i>Employés</i>					
Employés de bureau	3,075	5,306	6,171	0.86	5.53
Employés de commerce	3,057	5,050	2,970	1.70	12.45
<i>Ouvriers</i>					
Contremaîtres	3,265	5,401	6,078	0.89	5.87
Ouvriers qualifiés	3,124	5,588	16,518	0.34	1.77
Ouvriers spécialisés	3,094	5,503	13,874	0.40	1.77
Mineurs	3,178	6,511	13,270	0.49	0.64
Apprentis-ouvriers manœuvres	2,909	6,696	22,458	0.30	0.47
<i>Personnel de service</i>	2,604	4,090	7,424	0.55	2.85
<i>Autres catégories</i>	3,073	4,357	1,717	2.54	10.36
<i>Inactifs</i>	2,775	3,587	7,470	0.48	3.91
TOTAL	3,103	4,640	4,640		5.87

y trouvons les catégories suivantes : les instituteurs, cadres moyens, professeurs, ingénieurs, cadres supérieurs, professions libérales.

Cette répartition des catégories en groupes et sous-groupes, quel que soit son caractère arbitraire, a le mérite de faire ressortir les différences de tout ordre et en particulier d'ordre culturel qu'il convient de prendre en compte pour expliquer la redistribution observée. Pour faire apparaître ces différences, considérons le groupe 2. Nous y trouvons d'un côté (sous-groupe 1) des catégories peu homogènes (inactifs, autres catégories, employés), ou ayant des structures de prélèvement particulières (agriculteurs) ; d'un autre côté (sous-groupe 2) des catégories où les parents sont supposés avoir fait des études d'un niveau assez élevé (professions libérales, cadres supérieurs, professeurs, instituteurs) ou avoir dans leur vie professionnelle des contacts suivis avec les catégories précitées (cadres moyens) ce qui implique une forte propension à faire poursuivre les études de leurs enfants.

Si les prestations par étudiant étaient les mêmes quelle que soit son origine sociale, l'indice de prélèvement moyen par étudiant *PE* montrerait l'ampleur du bénéfice tiré par certaines catégories sur ce plan particulier de la redistribution effectuée par les administrations. La différenciation des prestations vient modifier partiellement ce résultat.

II — COMPARAISONS DES PRESTATIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS

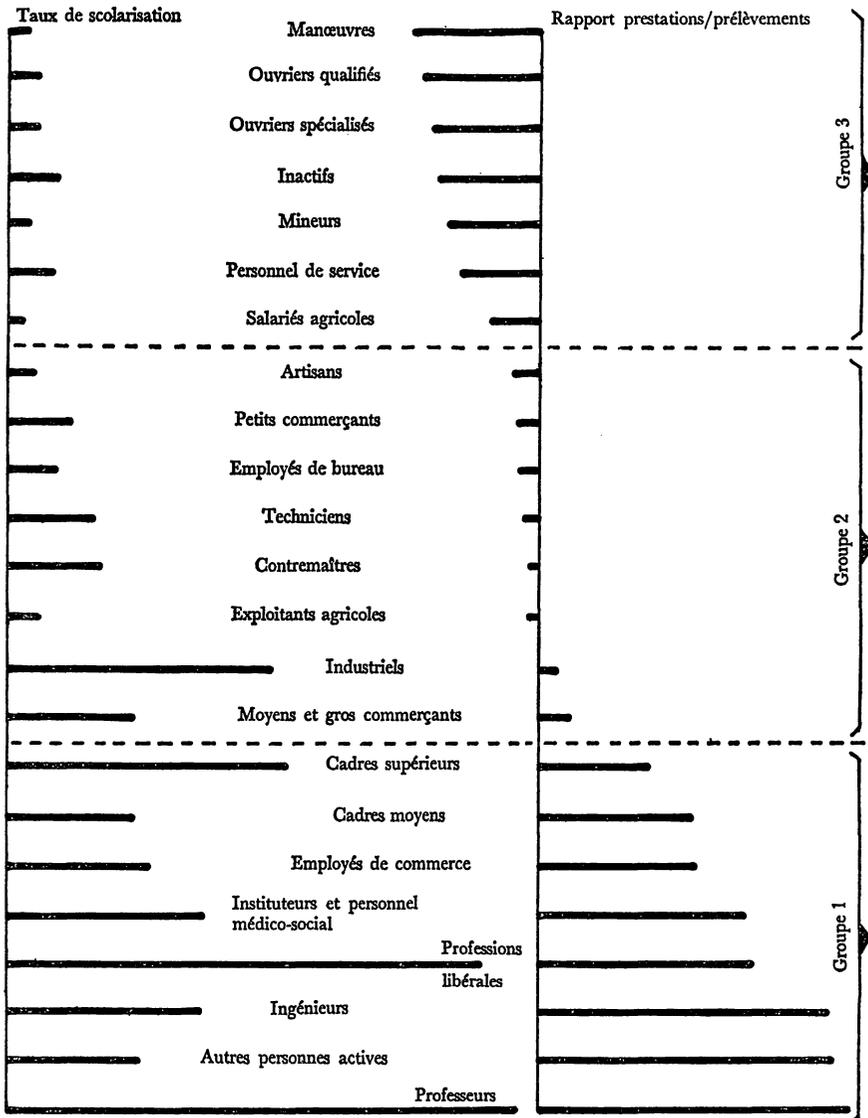
La comparaison des prestations et des prélèvements (tableau 3) montre que les prestations par tête d'étudiant sont loin de compenser les différences au niveau des prélèvements par tête.

On peut diviser en trois groupes les 23 catégories (cf. graphique 6) selon la valeur du rapport prestations/prélèvements :

- le premier regroupe les huit catégories laissant apparaître un solde de redistribution par tête nettement positif, catégories caractérisées, à une exception près⁹, par des revenus moyens ou assez élevés et un environnement où le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est assez élevé ;
- pour un second groupe de huit catégories, le solde paraît assez voisin de zéro. L'éventail des revenus y est assez vaste. Toutes les catégories actives non salariées, à l'exception des professions libérales, figurent dans ce groupe. Ce sont les catégories qui, disposant d'un capital transmissible à leurs enfants, sont moins enclines à investir en capital humain. S'y ajoutent trois catégories de salariés : les employés de bureau, les techniciens, les contremaîtres.

9. La catégorie « autres personnes actives » rassemble les artistes, les membres du clergé, les personnels subalternes de l'armée et de la police. Les statistiques du ministère de l'Éducation nationale y incluaient jusqu'en 1967 les officiers supérieurs qui n'ont pu être décomptés.

GRAPHIQUE 6



— dans le troisième groupe se trouvent sept catégories pour lesquelles les soldes sont nettement négatifs : les ouvriers à l'exception des contre-maîtres, les salariés agricoles, les personnels de service et les inactifs, c'est-à-dire les catégories les plus pauvres et les moins instruites ou très hétérogènes comme les inactifs.

Quels sont les taux de scolarisation correspondants ? Nous avons retenu pour le calcul de taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, une population de référence assez vaste. Les taux retenus au graphique 6 sont donc faibles, dans l'ensemble, (nous obtenons un taux moyen sur l'ensemble de la population de 6 p.c. alors que MM. A. Sauvy et A. Girard, observent que 8 p.c. d'une génération entrent à l'Université)¹⁰.

— Dans le groupe 1, les taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur sont, dans l'ensemble, assez élevés avec des maximums remarquables pour les professions libérales et les professeurs.

— Dans le groupe 2, nous trouvons des taux faibles pour les exploitants agricoles, les artisans, les petits commerçants et les employés de bureau ; moyens pour les contremaîtres, les techniciens et les moyens et gros commerçants ; et élevés pour les industriels. L'appartenance au groupe 2 de ces deux dernières catégories est à la fois fonction de la progressivité des prélèvements, de la différenciation au niveau des « autres prestations », et de leurs moindres motivations.

— Dans le groupe 3, les taux de scolarisation sont tous très faibles.

On pouvait s'attendre à trouver une forte corrélation entre la valeur du rapport « prestations par tête d'étudiant/prélèvements par tête d'étudiant » et le taux de scolarisation, les prestations par tête d'étudiant étant peu différenciées au regard des prélèvements par tête d'étudiant fortement corrélés, de par leur définition, aux taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Il reste néanmoins frappant de voir que, au niveau des catégories les plus faiblement scolarisées, l'aspect financier des opérations réalisées par les administrations dans le domaine de l'enseignement supérieur n'améliore en rien leur position relative.

Rappelons que, si les prestations et les prélèvements peuvent s'interpréter dans le cadre d'un bilan financier, au sens classique du terme, des actions des administrations vis-à-vis de chaque catégorie, *il est impossible d'en tenir compte comme un facteur de décision des ménages.*

Si l'on voit bien comment les effets redistributifs étudiés dépendent des taux de scolarisation, il faut bien remarquer qu'à ce stade de l'étude où les comptes décisionnels des ménages n'ont pas été établis on ne peut connaître les effets spécifiques des prestations sur le taux de scolarisation dans le supérieur.

10. Revue *Population*, n° 2, 1965.

Constater des redistributions franchement négatives n'implique pas que le financement public de l'enseignement supérieur doive être remis en cause mais que le mode de prélèvement fait supporter indirectement une part très importante des dépenses d'enseignement supérieur par des catégories qui en bénéficient peu. Le principe budgétaire français de non-affectation des recettes s'oppose certes à ce que l'on puisse juger pleinement de la validité du mode de prélèvement dans un cadre partiel.

Nous renvoyons à la discussion de ce que nous avons appelé la redistribution partielle pour montrer :

- 1) que la redistribution globale est insaisissable,
- 2) que l'on ne saurait comparer des situations dans des domaines différents (santé, éducation...).

En conclusion, l'introduction de considérations d'ordre financier souligne un autre aspect d'une réalité fortement traduite par la dispersion des taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Les mécanismes financiers de redistribution par le biais de l'enseignement supérieur semblent avoir des effets très limités pour les catégories très défavorisées. Au niveau des catégories plus aisées, des effets correctifs apparaissent chez les industriels et les moyens et gros commerçants.

Cette étude rappelle, par ailleurs, l'importance des facteurs socio-culturels dans l'enseignement supérieur et la façon dont les mécanismes redistributifs les favorisent ou les contrarient : le regroupement des huit catégories ayant les rapports prestations/prélèvements les plus élevés est significatif à cet égard (industriels et commerçants n'y figurent pas).

Sur de telles bases, il est fort vraisemblable que les bénéfices économiques que retire chaque étudiant de son passage dans l'enseignement supérieur varient beaucoup à formation égale.

C'est par cet aspect des effets de l'enseignement supérieur que nous proposons de poursuivre notre étude.

Y. HORRIERE et P. PETIT,
C.N.R.S. (Paris).

ANNEXE

Définition des catégories socio-professionnelles

- Agriculteurs exploitants : cette catégorie comprend les propriétaires exploitants, les fermiers et les métayers, ainsi que les membres des familles des exploitants qui participent aux travaux agricoles.
- Industriels : personnes établies à leur compte dont l'activité consiste en un travail de direction (6 salariés et plus).
- Artisans : travailleurs manuels, chefs de leur propre entreprise (moins de 6 salariés). Ex. : forgeron, plombier, serrurier...
- Gros commerçants : patrons d'entreprises commerciales importantes, établies à leur compte. Ex. : grossiste, banquier, agent de change, bijoutier, importateur...
- Petits commerçants : même définition que pour des entreprises de 3 salariés et moins. Ex. : épicier, charcutier, coiffeur, représentant de commerce...
- Professions libérales : personnes établies à leur compte, et exerçant une profession dont l'activité (médicale, juridique ou intellectuelle) exige une instruction d'un niveau supérieur. Ex. : avocat, notaire, médecin, pharmacien, architecte...
- Professeurs, professions littéraires et scientifiques : cette catégorie comprend les professions considérées généralement comme intellectuelles, et qui exigent une instruction supérieure. Elle est formée principalement de salariés. Ex. : professeur, médecin salarié, architecte salarié, homme de lettres.
- Ingénieurs — cadres administratifs supérieurs : personnes salariées, appliquant des connaissances techniques développées (ingénieurs), ou exerçant des fonctions de direction. Ex. : ingénieur, directeur administratif, directeur commercial, magistrat, officier supérieur...
- Instituteurs, services médicaux et sociaux : personnes d'instruction secondaire, dont les professions présentent des analogies avec celles visées aux catégories « professions libérales », et « professeurs » — salariées ou non salariées. Ex. : instituteur, infirmier, pédicure, journaliste.
- Techniciens — cadres administratifs moyens : personnes, pour la plupart salariées, qui appliquent des connaissances de technique industrielle, sans qu'il soit possible de les considérer ni comme des ingénieurs, ni comme ouvriers ; ou qui exercent des fonctions administratives ou de bureau sans technicité marquée mais dans des conditions qui impliquent certaines responsabilités. Ex. : dessinateur industriel, chef d'atelier, géomètre (salarié), secrétaire de direction, comptable, représentant de commerce (salarié)...
- Employés de bureau : salariés dont les fonctions consistent à exécuter ou surveiller des travaux de bureau. Ex. : employé de banque, commis, garçon de bureau...

- Employés de commerce : salariés (principalement subalternes) participant directement à des opérations commerciales. Ex. : vendeur, garçon bou-cher, voyageur de commerce.
- Contremaîtres — ouvriers qualifiés : salariés chargés d'encadrer les travail- leurs manuels, ou dont le métier exige un apprentissage. Ex. : contre- maître, ajusteur, électricien, garçon boulanger...
- Ouvriers spécialisés — marins et pêcheurs : travailleurs dont l'emploi ne nécessite pas de véritable apprentissage, mais une simple mise au courant. Salariés occupés aux travaux spécifiques de la mer. Ex. : chauffeur de poids lourd, maçon, marin de commerce.
- Mineurs : travailleurs manuels occupés dans les mines, sans distinction de leur degré de qualification.
- Mancœuvres : travailleurs manuels dont le travail ne demande aucune spé- cialisation ni qualification. Ex. : manœuvre, aide maçon, docker.
- Personnel de service : travailleurs subalternes peu qualifiés dont l'acti- vité, manuelle ou non, consiste à rendre un service direct à certaines personnes (clients ou employeurs). Ex. : gens de maison, femmes de ménage, gardien, chauffeur de taxi, hôtesse de l'air, croquemort.
- Autres catégories : artistes — clergé — armée et police — groupe hétérogène
- Artistes : en arts plastiques, ou métiers du spectacle ; assimilation étendue aux sciences occultes.
 - Clergé : ministres des différents cultes.
 - Armée et police : exécutants et cadres subalternes. Les militaires du contingent sont classés parmi les inactifs.
- Inactifs : Elèves et étudiants, militaires du contingent ; anciens agriculteurs ; retirés des affaires ; retraités.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] J. C. ASSELAIN, *Le budget de l'éducation nationale*, Presses universitaires de France, 1969.
- [2] J. DESCE, A. FOULON, P. KENDE, L. LEVY-GARDOUA, « Proposition pour une méthodologie de l'étude et de la redistribution », *Consomma- tion*, n° 4, 1970.
- [3] GIFFORD and SHARKAUSKY, « Benefits and Costs of Higher Education and Income Redistribution : Three Comments », *The Journal of Human Resources*, vol. 5, n° 2, 1970.
- [4] W. Lee HANSEN et BURTON A. WEISBROD,
 — *Benefits, Costs and Finance of Public Higher Education*, Mark- ham Publishing Company, Chicago.
 — « The Distribution of Costs and Direct Benefits of Public Higher Education : The case of California », *Journal of Human Resour- ces*, 4, printemps 1969, pp. 176-191.
- [5] A. SAUVY et A. GIRARD, « Les diverses classes sociales devant l'enseigne- ment », *Population*, n° 2, 1965.